

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 16 mars 2012
(convocation du 5 mars 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Seize Mars Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain à partir de 11h25	M. DUPOUY Alain à M. MOGA Alain
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard	Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GAUTE Jean-Michel à Mme. PARCELIER Muriel	M. GUICHOUX Jacques à M. TRIJOLET Thierry
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. DUPRAT Christophe	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h30
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert	M. GUYOMARC'H Jean-Paul à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas	M. JOUBERT Jacques à M. GARNIER Jean-Paul
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10h15	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 10h	M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme. BONNEFOY Christine	M. LOTHAIER Pierre à M. DUCASSOU Dominique
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques	M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10h	M. MERCIER Michel à M. PAILLART Vincent
Mme. CHAVIGNER Michèle à M. DUART Patrick	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10h50
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine	M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita	M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël
M. DAVID Yohan à M. SOUBIRAN Claude à partir de 10h	M. ROBERT Fabien à Mme. FAYET Véronique
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques	Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. COLLET Brigitte

LA SEANCE EST OUVERTE

Pièce(s) jointe(s) :**Erreur ! Aucune variable de document fournie.**

**Systeme d'Information Géographique - Avenant n°5 à la convention cadastre
du 3 avril 1992 - Convention d'échanges de données numériques entre le
Département de la Gironde et la Communauté Urbaine de Bordeaux - Décision -
Autorisation**

-
-
-

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Conseil de Communauté a autorisé par délibération n°92/096 du 21 février 1992, la signature d'une convention entre la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) et la Direction Générale des Impôts (DGI), devenue Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Cette convention cadastre a permis de numériser le plan cadastral dès 1995 et de disposer d'un droit d'usage interne et gratuit du plan cadastral informatisé (PCI).

Notre établissement a été sollicité par le Département de la Gironde afin de pouvoir disposer d'un droit d'usage du plan cadastral numérisé disponible sur le territoire communautaire.

Afin de répondre à cette demande, il convient de permettre l'adhésion du Département de la Gironde comme partenaire associé à la convention cadastre du 3 avril 1992. Cette adhésion nécessite d'établir un 5^{ème} avenant à la convention initiale.

En complément, il est proposé d'établir une convention d'échanges de données numériques, entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et le Département de la Gironde afin de développer et de faciliter la mise à disposition réciproque d'informations géographiques.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le code général des collectivités locales,
Vu le code de la propriété intellectuelle,
Vu la convention cadastre entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Direction Générale des Finances Publiques du 03 avril 1992 – délibération n°92/096
Vu les avenants n°1 du 26 septembre 1997, délibération n° 97/870 - n°2 du 23 novembre 2004 délibération n°2004/0803 n°3 du 05 a vril 2007 délibération 2007/0060,

et n° 4 du 18 février 2011 délibération 2010/0904 à la convention cadastre du 03 avril 1992,

Entendu le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE :

Le Département de la Gironde souhaite bénéficier d'un droit d'usage du plan cadastral numérisé disponible sur le territoire communautaire, et que l'échange d'informations sous forme numérique participe au développement d'une vision commune et cohérente du territoire et permet d'améliorer l'efficacité de chacun.

DECIDE

Article 1 :

- Les termes de l'avenant n°5 à la convention établie entre la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) et la Direction Générale des Impôts (DGI), paraphée le 3 avril 1992 sont approuvés.
- Les termes de la convention d'échanges de données numériques entre le Département de la Gironde et la Communauté Urbaine de Bordeaux sont approuvés.

Article 2 : Monsieur le Président à signer est autorisé à signer :

- Avec la DGFIP et le Département de la Gironde, l'avenant n°5 à la convention cadastre.
- Avec le Département de la Gironde, la convention d'échanges de données numériques.

Article 3 : les données numériques seront échangées ou à mises à disposition conformément aux dispositions prévues dans la convention d'échange de données numériques entre le département de la Gironde et la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 mars 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 27 MARS 2012</p> <p>PUBLIÉ LE : 27 MARS 2012</p>
--

Mme. MICHÈLE ISTE

